

# *ASBL Centre Sonégien de l'Accueil de l'Enfance*

*Implantations :*

*Ecole Communale de la Régence- APS*

*Ecole Communale des Carrières*

*Ecole Communale du Petit Granit*

*Ecole de l'Athénée Royal Jules Bordet*

*Ecole Communale de Naast*

**Site internet : [www.csae.jimdo.com](http://www.csae.jimdo.com)**

## **Règlement d'ordre intérieur**

*Secteur d'activité : accueil extrascolaire*

*Présidente : Madame MARCQ Julie*

*Siège social : Place Verte, 32 à 7060 Soignies.*

*Numéro de téléphone : 067/33.33.94*

*Siège de la structure : Rue de la Régence, 15 à 7060 Soignies*

## I. Table des matières

II.	Introduction.....	3
I.	Présentation de notre A.S.B.L. ....	4
1.	Coordonnées générales et communication .....	4
2.	Organigramme.....	5
II.	Résumé du projet pédagogique .....	5
III.	Notre Accueil Temps Libre (A.T.L.) .....	6
1.	Présentation de notre fonctionnement .....	6
III.	ASBL du Centre Sonégien de l'Accueil de l'Enfance .....	8
a.	<i>Conditions d'admission</i> .....	8
b.	Conditions d'inscription .....	8
c.	<i>Exclusion</i> .....	9
d.	Remboursement.....	9
e.	<i>Participation financière</i> : .....	9
	Mode de paiement et règles y afférentes.....	14
	Présence .....	14
IV.	L'étude du soir.....	15
	Attestation.....	16
	Accidents .....	16
	Fiche santé.....	16
	Le tableau noir.....	16
	Les repas .....	17
	Les activités .....	17
	Matériel et objets de valeur .....	17
	Savoir-vivre.....	17

## II. Introduction

Nous vous remercions d'avoir choisi l'ASBL « L'après S'Cool » pour l'accueil de votre enfant.

Au sein de l'ASBL, nous mettons tout en œuvre pour aider votre enfant à s'épanouir au mieux en favorisant les contacts, la créativité et la confiance en soi au sein d'un groupe.

Le projet d'accueil se compose de deux éléments importants : le R.O.I. et le projet pédagogique. Dans ce dernier, vous trouverez tout l'aspect pédagogique mis en place par notre équipe.

Le Règlement d'Ordre Intérieur, lui, aborde tout l'aspect administratif de notre structure d'accueil (modalités de paiement et d'inscription, les contacts, le type de public accueilli, les horaires, les motifs d'exclusion...).

Avant d'inscrire votre enfant, il importe de prendre connaissance de ces deux documents et de vous assurer que notre projet d'accueil correspond à vos attentes et à vos besoins.

Un projet d'accueil, c'est en constante évolution, et ce pour répondre au mieux à vos besoins, en tant que parents et à ceux de vos enfants. Et vous pouvez participer à son évolution en nous faisant part de votre avis, de vos besoins. Pour cela, nous restons à votre disposition pour en parler.

Le Règlement d'Ordre intérieur est un engagement entre vous et notre structure. Pour cela, vous retrouverez une ligne dans le dossier d'inscription qui confirme la bonne réception, la prise de connaissance et l'engagement à respecter ce Règlement d'Ordre Intérieur.

Bonne lecture.

## I. Présentation de notre A.S.B.L.

C'est depuis 2003 que notre A.S.B.L. Centre Sonégien de l'Accueil de l'Enfance propose ses services d'accueil d'enfants. Nous proposons un service d'ATL (Accueil temps libre) dans 5 implantations scolaires de l'entité Sonégienne et un Centre de Vacances. C'est presque 20 ans d'expérience dans le domaine de l'enfance que nous mettons à votre service.

### 1. Coordonnées générales et communication

#### Siège administratif :

Rue de la régence, 15 à Soignies

067/33.33.94

#### Horaire de contact :

- En période scolaire : du lundi au vendredi de 6h30 à 12h et de 15h à 19h.
- En période de vacances : du lundi au vendredi de 7h à 18h30

#### Personne de contact :

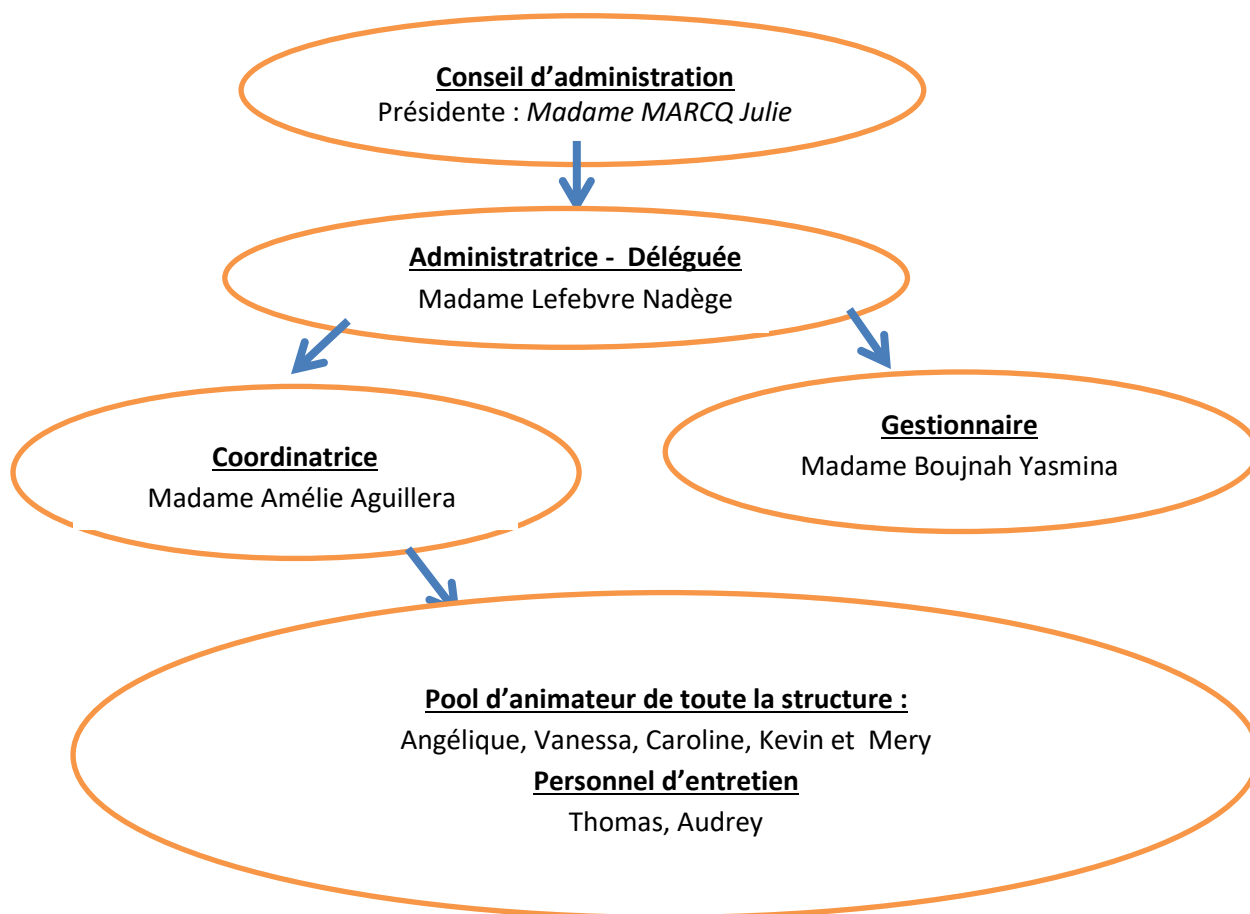
- Mme Boujnah - gestionnaire  
[gestionnairecsae@gmail.com](mailto:gestionnairecsae@gmail.com)
- Mme Aguilera – coordinatrice pédagogique  
[coordinationaps@gmail.com](mailto:coordinationaps@gmail.com)

Nous répondons volontiers par mail ou téléphone pour toutes questions relatives à votre dossier administratif ou pour des questions concernant notre Accueil et la pédagogie que nous mettons en place.

Sur notre site internet, <https://csae.jimdofree.com/>, nous veillons à publier les différents documents et informations nécessaires en temps et en heure (projet pédagogique, R.O.I. programme d'activités...) pour qu'ils soient toujours à votre disposition.

Notre avons créé une page Facebook, « l'Après S'Cool », que nous utilisons comme vitrine de nos activités (photos, anecdotes...) et pour annoncer la mise en ligne de documents sur notre site. Même si Facebook prévoit une fonction de contact via cette page, nous ne pouvons vous garantir d'y répondre rapidement, nous vous encourageons vivement à utiliser le mail ou le téléphone.

## 2. Organigramme



## II. Résumé du projet pédagogique

En lisant notre projet pédagogique, vous retrouverez notre volonté à mettre en œuvre un accueil de qualité, pour vos enfants et ce par différents aspects : nos locaux, l'encadrement que nous mettons en place, l'agencement des locaux, la préparation de nos activités, notre accueil au quotidien, les liens avec les partenaires « Ecole » ...

### III. Notre Accueil Temps Libre (A.T.L.)

#### 1. Présentation de notre fonctionnement

##### a. Lieu et moment d'accueil

Nous accueillons les enfants le matin et l'après-midi lorsque les écoles sont ouvertes.

Nous proposons d'accueil dans cinq implantations scolaires de l'entité Sonégienne :

- L'école communale de la Régence, dans nos propres locaux ;
- L'école communale des Carrières, dans un local partagé avec l'école ;
- L'école communale du Petit Granit, dans un local partagé avec l'école ;
- L'école communale de Naast, dans un local partagé avec l'école ;
- L'Athénée Royale Jules Bordet, dans un local partagé avec l'école.

Le tableau ci-dessous reprend les horaires d'accueil pour les différents sites :

	<b>Horaire d'accueil du matin</b>	<b>Horaire d'accueil du soir</b>	<b>Horaire d'accueil du mercredi après midi</b>
<b>Site de la Régence</b>	6h30 -8h	15h30 – 19h	12h30 – 19h
<b>Site des Carrières</b>	6h30 – 8h	15h30 – 18h30	Accueil centralisé vers la Régence
<b>Site du Petit Granit</b>	6h30 – 8h	15h30 – 19h	Accueil centralisé vers la Régence
<b>Site de Naast</b>	6h30 – 8h15	15h20 – 18h20	12h05 – 18h05
<b>Site de l'Athénée</b>	6h30 – 8h15	16h – 18h	Accueil centralisé vers la Régence

##### b. L'organisation de nos Accueils Temps Libre

Nos accueils sont basés sur le bien-être de l'enfant, pour cela, dès son arrivée, il peut librement choisir un jeu ou un espace qui convient à ses besoins.

Le matin, l'enfant est déposé par l'un de ses parents et le soir nous allons les chercher auprès du partenaire école. Nous en profitons pour rencontrer les enseignants et communiquer sur l'enfant.

Le lundi, mardi, jeudi et vendredi, une étude est organisée en partenariat avec les enseignants, le prix de l'étude est compris dans notre forfait d'accueil. Il est tout à fait possible que votre enfant n'aille qu'à l'étude si vous n'avez pas besoin de nos services d'accueil après l'heure d'étude.

Le mercredi, les enfants ayant besoin de faire la sieste ont un local à disposition dans lequel chacun a son lit et sa literie.

##### c. Les activités

Certains sites organisent des activités, vous retrouverez les informations à ce sujet dans le Projet Pédagogique de chaque site d'accueil.

#### **d. L'équipe d'encadrement**

Chaque site à son équipe d'encadrement, ce qui permet une stabilité dans la relation aux enfants et dans les rythmes et repères mis en place.

Toutefois, nous veillons à ce que les animateurs du site principal soit polyvalent et puissent aller soutenir l'équipe d'un autre site en cas d'absence.

Vous retrouverez les profils de nos encadrants dans le projet pédagogique de chaque site d'accueil.

Nous accueillons aussi de temps à autres des stagiaires en formation dans des branches d'études concernées par notre secteur d'activité.

#### **e. Le public que nous accueillons**

Nous accueillons tous les enfants de 2.5 à 12 ans inscrits dans nos écoles partenaires et en ordre de dossier d'inscription. Une exception sera faite pour les enfants qui ont 13 ans et qui sont en 6ème primaire.

A priori, nous accueillons tout type d'enfants, toutefois, lorsque nous avons une demande d'un parent pour un enfant a besoin spécifique, nous analysons son besoin ensemble : est-ce que ce que nous proposons correspond à l'enfant, est-ce que notre infrastructure est adaptée, comment nous pouvons l'accompagner au mieux, quels sont ses besoins spécifiques, ...

C'est en partenariat avec le parent que nous prenons la décision et ce dans le meilleur intérêt de l'enfant.

#### **f. L'organisation des groupes**

Nous organisons parfois des groupes au sein de nos accueils pour les besoins de l'animation, sinon, les enfants sont libres de circuler dans nos locaux d'accueil. Une exception est toutefois faite pour le site de la Régence, où nous bénéficions de deux locaux que nous avons aménagés : un pour les plus jeunes (moins de 7 ans) et un pour les plus grands (à partir de 8 ans).

#### **g. L'organisation des repas et des collations**

En général, la collation est prise lorsque les enfants arrivent, ils s'installent aux tables prévues et peuvent ensuite aller jouer. Nous insistons pour que les enfants boivent au moins un verre d'eau avant d'aller jouer.

Les repas et collations sont pris dans le local d'accueil et doivent être fournis par les parents.

Nous avons un four à micro-onde et de la vaisselle à disposition pour les enfants.

De l'eau et des gobelets sont à disposition des enfants.

#### **h. L'organisation des sorties et/ou évènements**

Nous profitons de l'organisation de sortie par la ville de Soignies pour certains mercredi après-midi. La ville nous propose une sortie et nous décidons ou non d'y participer, si oui, la feuille d'inscription est disponible sur le site central et nos animateurs proposeront l'activité aux enfants concernés.

### III. ASBL du Centre Sonégien de l'Accueil de l'Enfance

L'accueil temps libre de l'Après S'Cool, de l'athénée, du petit granit, des carrières et de Naast.

#### a. Conditions d'admission

Notre structure est ouverte à tout enfant âgé de 2,5 à 12 ans (Une exception sera faite pour les enfants qui ont 13 ans et qui sont en 6<sup>ème</sup> primaire.), répondant aux conditions cumulatives suivantes :

- Être scolarisé : maternelle ou primaire,
- Avoir un dossier d'inscription complet,

#### Etre scolarisé

Pour être inscrit dans l'ASBL, votre enfant doit être scolarisé (maternelle/ primaire) dans une école où notre accueil est présent.

#### La propreté

En régle générale, l'enfant qui fréquente notre accueil a acquis la propreté. En cas d'accident, un animateur prend en charge l'enfant en l'isolant du reste du groupe afin de pouvoir le changer en toute discrétion. Il est demandé aux parents de prévoir des vêtements de range et des langes pour la sieste en cas de besoin.

#### b. Conditions d'inscription

Tout dossier non complet ne sera pas pris en compte. L'enfant ne sera donc pas inscrit. Le dossier administratif de votre enfant doit être obligatoirement complet **avant le 1<sup>er</sup> jour** de présence de votre enfant à l'accueil et/ou à l'étude.

#### ➔ Première inscription

Votre dossier doit contenir les documents suivants :

- Fiche d'inscription,
- Autorisation parentale,
- Composition de ménage (délivrée par la commune),
- Une fiche santé + deux vignettes de mutuelle par enfant,
- Courrier « droit à l'image ».

Merci de mettre des collations et des boissons en suffisance afin que votre enfant ait encore de quoi manger et boire durant notre temps d'accueil.

Le taux moyen de fréquentation est de +/- 60 enfants lors des mercredis après-midi à l'Après S'Cool. Les places sont donc limitées dans chacune de nos accueils. Nous sommes bien conscients qu'il est difficile de trouver un accueil à proximité de l'école de votre enfant. Nous faisons notre possible pour satisfaire chaque famille.

#### ➔ Réinscription

Les enfants prioritaires seront ceux dont les responsables légaux :

- Sont en ordre de paiement,



- Ont un dossier complet,
- Ont déjà un enfant inscrit au sein de notre accueil.

Les fiches de réinscription sont distribuées chaque année à partir du mois de juin.

Si les enfants ne fréquentent plus l'accueil depuis au minimum un an, la désinscription de votre enfant sera faite automatiquement.

### c. Exclusion

- Non-respect des horaires : Afin de respecter la vie privée de chacun, nous vous demandons de venir chercher votre enfant 10 minutes avant la fermeture de l'accueil (cf. tableau des heures d'accueil). Au 5<sup>ème</sup> retard, un courrier vous sera envoyé pour essayer de trouver une solution. Si cela se reproduit fréquemment. Nous serons contraint d'exclure votre enfant et ne pourra plus fréquenter l'accueil.

### d. Remboursement

Le montant demandé étant basé sur les présences de votre enfant, aucun remboursement n'a lieu d'être.

### e. Participation financière :

#### a) Accueil à l'Après S'Cool

<b>Lundi, mardi, jeudi</b>	
06h30 – 08h00	Accueil des enfants
15h 15 – 19h00	Accueil des enfants

<b>Mercredi</b>	
06h30 – 08h00	Accueil des enfants
12h10 – 19h00	Accueil des enfants

<b>Vendredi</b>	
06h30 – 08h00	Accueil des enfants
14h30	Accueil des enfants qui ne vont pas aux ateliers (École Saint-Vincent).
15h15	Accueil des enfants

#### **Participation financière :**

2 euros (matin et/ou soir)

Le paiement de l'étude se fait par facture.

Le mercredi, si vous venez chercher votre enfant avant 14h : 2 euros

Le mercredi, si vous venez chercher votre enfant entre 14h et 15h : 4 euros

Le mercredi, si vous venez chercher votre enfant après 15h : 5 euros

\*Tarif à moitié prix pour le(s) frère(s) et sœur(s).

**Pour le retour à l'Après S'Cool, vous êtes tenus de nous informer de la présence de votre enfant en nous téléphonant au 067/33.33.94.**

b) Accueil de l'Ecole communale des Carrières

<b>Lundi, mardi, jeudi, vendredi</b>	
06h30 – 08h30	Accueil des enfants
15h30 – 16h30	Etude encadrée par un enseignant + l'accueil des maternelles/primaires
16h30 – 18h30	Accueil du soir

<b>Mercredi après-midi à l'Après S'Cool</b>	
12h15 – 19h00	Accueil des enfants

Transfert vers l'Après S'Cool, le mercredi après-midi.

Départ du bus : 12h10

Adresse de l'Après S'Cool : Rue de la Régence, 15 à 7060 Soignies

Numéro de téléphone : 067/33.33.94

**Pour le retour à l'accueil de l'Après S'Cool avec le bus, vous êtes tenus de nous informer de la présence de votre enfant en nous téléphonant au 067/33.33.94.**

**Participation financière :**

2 euros (matin et/ou soir)

Le paiement de l'étude se fait par facture.

Le mercredi, si vous venez chercher votre enfant avant 14h : 2 euros

Le mercredi, si vous venez chercher votre enfant entre 14h et 15h : 4 euros

Le mercredi, si vous venez chercher votre enfant après 15h : 5 euros

\*Tarif à moitié prix pour le(s) frère(s) et sœur(s).

c) Accueil de l'Ecole communale du Petit Granit

<b>Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi</b>	
07h15 – 08h15 *6h30 sur demande	Accueil des enfants
15h30- 19h	Accueil des enfants

<b>Mercredi après-midi à l'Après S'Cool</b>	
12h15 – 19h00	Accueil des enfants

\*Transfert vers l'Après S'Cool le mercredi après-midi (départ du bus 12h15).

**Pour le retour à l'accueil de l'Après S'Cool avec le bus, le mercredi après-midi, vous êtes tenus de nous informer de la présence de votre enfant en nous téléphonant au 067/33.33.94.**

**Participation financière :**

Enfant unique : 2 euros (matin et/ou soir)

Le mercredi, si vous venez chercher votre enfant avant 14h : 2 euros

Le mercredi, si vous venez chercher votre enfant entre 14h et 15h : 4 euros

Le mercredi, si vous venez chercher votre enfant après 15h : 5 euros

\*Tarif à moitié prix pour le(s) frère(s) et sœur(s).

d) *Accueil de l'Athénée*

<b>Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi</b>	
06h30 - 08h00	Accueil des enfants
16h00 -18h00	Accueil des enfants

<b>Mercredi après-midi à l'Après S'Cool</b>	
12h15 – 19h00	Accueil des enfants

\*Transfert en semaine, vers l'Après S'Cool (départ à pied à 18h), pour les enfants qui doivent rester après 18h ainsi que le mercredi après-midi (départ à pied à 12h15).

**Participation financière :**

2 euros (matin et/ou soir)

Le mercredi, si vous venez chercher votre enfant avant 14h : 2 euros

Le mercredi, si vous venez chercher votre enfant entre 14h et 15h : 4 euros

Le mercredi, si vous venez chercher votre enfant après 15h : 5 euros

\*Tarif à moitié prix pour le(s) frère(s) et sœur(s).

Si vous devez venir chercher votre enfant Mercredi après-midi (Après S'Cool) : 2 euros (avant 14h), 4 euros (entre 14h et 15h), 5 euros (après 15h).

**Pour le retour à l'accueil de l'Après S'Cool, vous êtes tenus de nous informer de la présence de votre enfant en nous téléphonant au 067/33.33.94.**

e) *Accueil de Naast*

<b>Lundi, mardi, jeudi, vendredi</b>	
06h30 - 08h15	Accueil des enfants
15h20 – 16h20	Etude encadrée par un enseignant + accueil des maternelles/primaires
16h20 – 18h20	Accueil du soir

<b>Mercredi après-midi</b>	
12h05 – 18h05	Accueil des enfants.

**Participation financière :**

2 euros (matin et/ou soir)

Le paiement de l'étude se fait par facture.

Le mercredi, si vous venez chercher votre enfant avant 14h : 2 euros

Le mercredi, si vous venez chercher votre enfant entre 14h et 15h : 4 euros

Le mercredi, si vous venez chercher votre enfant après 15h : 5 euros

\*Tarif à moitié prix pour le(s) frère(s) et sœur(s).

## Mode de paiement et règles y afférentes

Depuis septembre 2021, le paiement des frais d'inscription s'effectue uniquement par virement bancaire au compte BE82 0682 3870 1768. Aucun paiement en espèce ne peut être accepté.

Chaque mois, un des 2 parents recevra une facture par mail. C'est pourquoi, lors de l'inscription de votre enfant, nous vous invitons à nous transmettre une adresse email, sans quoi, votre inscription ne pourra être actée.

La facture reprendra les frais à payer pour chaque enfant. Elle devra être payée dans les 4 jours (à partir de la date d'envoi de la facture) sur le compte bancaire de l'ASBL CSAE au numéro BE 82 0682 3870 1768. Le parent indiquera en communication les informations suivantes concernant son enfant/ses enfants : nom+ prénom + nom de l'implantation.

Si vos enfants fréquentent des implantations différentes, nous vous demandons d'effectuer un virement par enfant.

**Les parents séparés sont priés de s'accorder entre-eux pour la répartition des frais de garde car nous ne sommes pas en mesure d'envoyer des factures mensuelles aux 2 parents.**

En cas de non-paiement, nous nous réservons le droit de vous envoyer un recommandé avec 8 euros de frais supplémentaires à votre charge avant l'exclusion de votre enfant de notre ASBL.

Le parent est tenu de notifier directement tout changement d'adresse postale, d'adresse mail et de numéro de téléphone par écrit à [gestionnairecsae@gmail.com](mailto:gestionnairecsae@gmail.com).

L'ASBL ne peut être tenue responsable si les courriers sont envoyés à l'ancienne adresse postale alors que le parent n'a pas notifié son changement.

En inscrivant votre enfant au sein de notre ASBL, vous acceptez les termes et conditions énoncés ci-dessus.

## Présence

Nous organisons des rangs et un transport en bus (uniquement le mercredi) pour aller conduire et rechercher les enfants dans leur établissement scolaire. Nous devons être **IMPERATIVEMENT** informé des enfants à reprendre.

Comment ?

- Soit par un horaire qui sera remis à un membre du personnel.
- Soit en prévenant un membre du personnel de l'heure que vous avez établi (de vive voix ou par téléphone).
- Soit en le communiquant au jour le jour à un membre du personnel (de vive voix ou par téléphone).

- Dès l'arrivée des parents ou personne responsable de l'enfant, l'enfant est sous la responsabilité de celui-ci.
- Les parents sont priés de nous signaler la personne qui vient rechercher l'enfant en cas d'empêchement (soit par écrit ou par téléphone).
- Si les parents séparés ou divorcés, nous transmettent ou nous signalent qui peut reprendre l'enfant.

#### Notre responsabilité

Notre responsabilité est engagée envers tout enfant répondant aux conditions d'admission et qui a été confié à un membre du personnel de l'ASBL Centre Sonégien de l'Accueil de l'Enfance. Les enfants qui sont déposés par le bus ou par leurs parents **dans la cour de récréation et qui ne se présentent pas auprès d'un membre du personnel ne sont donc pas sous notre responsabilité.**

Cela vaut également lorsque **l'enfant est dans l'enceinte de l'école**, mais qu'il n'a pas de dossier ou s'il est exclu de l'accueil. Celui-ci restera **sous la responsabilité de l'école** et non sous la responsabilité de l'accueil.

#### Autorisation parentale

Si votre enfant doit être repris par une tierce personne ou partir seul de l'accueil, nous ne sommes plus responsables, nous le laisserons partir avec celle-ci à condition :

- d'avoir prévenu une des animatrices : de vive voix ou par téléphone

OU

- d'avoir rédigé un mot signé de votre part, que votre enfant nous remettra avant son départ.

## IV. L'étude du soir

L'accueil de l'Après S'Cool organise une étude du soir dirigée dans les implantations suivantes :

- Ecole communale de la Régence de 15h30 à 16h30
- Ecole communale des Carrières de 15h30 à 16h30
- Ecole communale de Naast de 15h20 à 16h20

Le choix de l'étude reste un libre choix de la part des parents. Si les parents ne souhaitent pas que leur enfant aille à l'étude, il sera alors encadré par les animateurs afin de profiter des nombreux jeux mis à sa disposition (jeux de société, jeux d'extérieur...).

Celles-ci sont dirigées par des enseignants faisant partie de ces écoles. Votre enfant ne sera admis à l'étude que si les **conditions d'admission sont respectées** (page 4 du ROI).

Tarif :

#### a) Étude dirigée : Carrières, Naast, Régence

- o Si votre enfant ne fréquente que l'étude :

2 euros par jour.

- o Si votre enfant fréquente l'étude et l'accueil le matin ou après l'étude :

2 euros par jour. En effet, si votre enfant revient à l'accueil après l'étude, celle-ci est gratuite.

## Attestation

### a. Attestation Fiscale

Chaque année, l'attestation fiscale sera envoyée par mail (sauf situation particulière) en un seul exemplaire au parent qui reçoit et paie les factures mensuelles.

Cette attestation fiscale ne peut reprendre que les jours payés pour lesquels il y a une garde effective (les jours payés mais non prestés ne peuvent pas s'y retrouver).

Depuis 2022, notre ASBL a l'obligation d'envoyer les attestations fiscales par fichier informatique au FISC. Nous nous baserons sur la situation administrative connue par notre service au 01/01. Il appartient à chaque parent d'informer l'ASBL de toute modification dans la situation administrative de la famille (adresse,...) le plus rapidement possible par mail à [gestionnairecsae@gmail.com](mailto:gestionnairecsae@gmail.com)

Il appartient aux familles recomposées de s'accorder entre-elles sur la réparation des frais de garde.

### b. Autres attestations (Mutuelle, Forem, attestation pour le partage des frais de l'accueil entre parents...)

Les attestations peuvent être demandées maximum 3 mois après la période pour laquelle l'attestation doit être établie.

## Accidents

En cas d'accident, les enfants sont couverts par notre assurance collective et ce à l'intérieur et à l'extérieur de nos locaux durant la prise en charge de l'enfant par notre équipe.

### Droit à l'image

La loi (du 19 septembre 2000) nous fait obligation d'avoir l'autorisation écrite des parents pour cette utilisation. Aussi, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir remplir le talon se trouvant dans le dossier d'inscription de votre enfant. A défaut d'opposition (si vous omettez de remettre le talon), les parents/personnes exerçant l'autorité parentale sont considérés à y consentir.

## Fiche santé

- Lors de l'inscription de votre enfant, une fiche santé doit être complétée. Il est de votre devoir de nous prévenir en cas de changement de numéro de téléphone ou médical. La fiche santé est signée pour attester le changement.
- Les accueillantes n'administreront aucun médicament sans autorisation médicale nominative (un mot des parents n'est pas autorisé).

## Le tableau noir

Cet outil offre toutes les informations pratiques (changement d'horaires, sorties...) destinées aux parents. Pensez à le consulter régulièrement.



## Les repas

Nous disposons de 2 fours à micro-ondes et d'une taque électrique qui nous permettent de réchauffer des repas que les parents pourraient avoir cuisinés chez eux (prévoir un récipient adapté à cet effet).

**Lors de sortie, mettre de l'eau et des collations en suffisance et un diner adapté dans un sac à dos.**

## Les activités

### Matériel, jeux et activités de l'accueil.

- Les jeux de société ainsi que les livres sont à disposition des enfants pendant les temps libres et/ou sur décision des animateurs lors d'une activité dirigée. Afin de les diversifier, nous allons régulièrement à la ludothèque mais aussi à la bibliothèque. Toute détérioration, tout manque d'égard du matériel mis à la disposition des enfants impliquera une sanction ou un dédommagement (financier ou autre).
- L'accès aux ordinateurs est limité pour assurer une diversité d'activités et une participation à la vie en groupe. Cet accès est un privilège et non un droit.

Horaire : 7h15 – 08h / 17h 18h30

### Local des grands « le salon »

Un local est mis à la disposition des enfants de + de 10 ans, à l'écart des plus petits, pour pouvoir se retirer afin de discuter, écouter de la musique, lire des magazines ou encore regarder une vidéo.

Il y a un cadre qui est délimité : Au niveau de la durée, du nombre enfants, des conditions climatiques, à partir de quand,....

## Matériel et objets de valeur

Les enfants ne sont pas autorisés à apporter des objets de valeur à l'accueil. En effet, le milieu d'accueil décline toute responsabilité en cas de détérioration, vol ou perte d'objets de valeur tels que DS, Mp3, DVD,...

Le Gsm ne peut être utilisé dans le milieu d'accueil.

## Savoir-vivre

Un arbre de vie, une charte, réalisée avec la participation des enfants est un outil important qui structure et facilite la vie en collectivité. Chaque enfant est informé de son contenu et la signe pour marquer son accord. En cas de non-respect de la charte, des sanctions ont également été réfléchies avec les enfants et prévues. Les parents sont invités à prendre connaissance de ce document.

Actualisé, le 20/02/2024

*Madame MARCQ Julie*

La présidente